



SOUTIEN FINANCIER OFFERT
AUX IMMIGRANTS AU QUÉBEC
2006-2007

WWW.MICC.GOUV.QC.CA

**Immigration
et Communautés
culturelles**

Québec 

**Soutien financier et services offerts aux immigrants au Québec
2006-2007 (en millions de \$)**

	Services d'intégration et de francisation, incluant les revendicateurs du statut de réfugié et les mesures actives d'emploi	Services d'intégration et de francisation, excluant les revendicateurs du statut de réfugié et incluant les mesures actives d'emploi
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles		
Accueil, intégration et relations interculturelles	80,3	80,3
Coûts centraux	16,4	16,4
	96,7	96,7
Ministère de la Santé et des Services sociaux		
Fonds d'aide aux réfugiés (accueil et intégration des demandeurs d'asile)	7,5	
Service d'aide aux réfugiés et immigrants du Montréal métropolitain (SARIMM)	1,5	
Accueil et services aux communautés ethnoculturelles	0,5	
Soutien aux organismes communautaires	1,0	1,0
	10,5	1,0
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale		
Aide de dernier recours	12,9	12,9
Mesures actives d'emploi	53,4	53,4
	66,3	66,3
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport		
Éducation aux adultes dans les commissions scolaires	39,5	31,6
Accueil et soutien du français dans les écoles	22,7	18,1
Intégration (concentration ethnique des écoles)	2,2	1,8
Soutien aux activités culturelles des écoles et administration	1,5	1,2
	65,9	52,7
Total	239,4	216,7
Compensation fédérale prévue à l'Accord Gagnon-Tremblay-McDougall		
	188,3	188,3
Écart	+ 51,1	+ 28,4

Explications du soutien financier et des services offerts aux immigrants autres que par le MICC

Ministère de la Santé et des Services sociaux

1. Fonds d'aide aux réfugiés

(Accueil et intégration des demandeurs d'asile)

Ce fonds, qui demeure sous la responsabilité du Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA), vise l'octroi d'une aide d'appoint aux arrivants. Il s'agit d'un service d'accueil. On offre ainsi aux demandeurs d'asile de l'hébergement temporaire, de la nourriture et de l'aide à la famille.

2. Service d'aide aux réfugiés et immigrants du Montréal métropolitain (SARIMM)

Le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA) est géré par le CSSS de la Montagne. Il offre des services de santé et des services sociaux aux demandeurs d'asile. Il met à la disposition des nouveaux arrivants des services de travailleurs sociaux et des contacts avec des médecins et des infirmières.

Bilan de santé (Santé accueil)

Administré par le PRAIDA, le bilan de santé est offert aux demandeurs d'asile et à certains immigrants plus démunis. Il est offert par le CLSC Côte-des-Neiges qui fait partie du CSSS de la Montagne.

3. Accueil et services aux communautés culturelles

Banque interrégionale d'interprètes

Gérée par l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal, les services d'interprétation sont offerts sur une base suprarégionale à l'ensemble du réseau. Les interprètes accompagnent les patients de langue étrangère dans leurs rapports avec le réseau sociosanitaire québécois. Depuis 2001, la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal offre de la formation aux interprètes. L'Agence offre aussi de la formation aux interprètes pour couvrir des besoins dans certaines langues.

Pour l'année 2006-2007 :

30 000 heures d'interprétation en une soixantaine de langues ont été livrées par une centaine d'interprètes;
Quelque 16 000 patients en ont bénéficié.

Depuis le 1^{er} avril 2007 :

12 535 heures d'interprétation en une cinquantaine de langues ont été livrées par une centaine d'interprètes;
Quelque 5 570 patients en ont jusqu'ici bénéficié.

4. Soutien aux organismes communautaires

Le MSSS finance des groupes communautaires œuvrant auprès des différentes communautés culturelles. Ces groupes peuvent, entre autres, offrir des services d'intégration, de l'entraide, du soutien aux familles et aux femmes. Également, les liens qui se tissent entre le système de santé et de services sociaux et les organismes contribuent à briser l'isolement et à renseigner les nouveaux arrivants sur les services qui leur sont offerts.

Renseignements : **Isabelle Merizzi**
Attachée de presse,
Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux
418 266-7171

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

1. Aide de dernier recours

Sécurité du revenu pour les clientèles admissibles à l'ancien programme fédéral d'aide à l'adaptation des immigrants

Prise en charge par le MESS durant les premiers douze mois suivant leur arrivée au Canada, des frais de subsistance des réfugiés dits « publics » et des revendicateurs reconnus qui sont démunis. Cette responsabilité, que le MESS finance par le Programme d'aide de dernier recours, correspond en partie à celle que le gouvernement fédéral assumait lors du transfert de responsabilité dans le cadre du Programme d'aide à l'adaptation des immigrants (PAA). L'autre partie continue d'être assumée par le MICC.

Francisation

Versement aux immigrants participant à des activités de francisation, au cours des cinq premières années suivant leur arrivée au Canada, d'une allocation pour couvrir leurs frais de participation et, au besoin, de prestations pour couvrir leurs frais de subsistance (aide de dernier recours). Cela correspond aux activités que réalisait le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme national de formation en emploi (PNFE) au moment de la signature de l'Accord.

2. Mesures actives d'emploi

Les personnes immigrantes bénéficient de l'ensemble des mesures et des services d'Emploi-Québec et font l'objet d'une attention particulière en tant que groupe défavorisé sur le plan de l'emploi. Les mesures les plus couramment utilisées pour leur venir en aide sont les services d'aide à l'emploi (orientation, aide au placement, aide à la recherche d'emploi, clubs de recherche d'emploi, ateliers de préparation au marché du travail, mentorat visant l'insertion sociale et professionnelle), des mesures de formation et des subventions salariales visant notamment à favoriser l'acquisition d'une première expérience de travail québécoise.

L'estimation du coût des mesures actives d'emploi offertes aux personnes immigrantes arrivées au pays depuis moins de cinq ans, et qui ne sont pas financées dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail, inclut les coûts des allocations d'aide à l'emploi versées en francisation.

Renseignements : **M. Alexandre Boucher**
Attaché de presse,
Cabinet du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
418 643-4810

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

1. Éducation aux adultes dans les commissions scolaires

L'**alphabétisation**, qui accueille plus de 55 % d'immigrants permanents, permet aux adultes d'accéder, le cas échéant, à d'autres services de formation, d'accroître leurs capacités dans différents domaines d'apprentissage et d'exercer leurs rôles familiaux et sociaux.

La **francisation**, qui accueille près de 80 % d'immigrants récents, a pour but de développer chez les adultes, pour qui la langue française n'est pas la langue maternelle, les habiletés de base en français oral et écrit afin de faciliter, pour certains d'entre eux, leur intégration au sein de la collectivité québécoise tout en préparant leur passage à des études subséquentes ou au marché du travail.

L'**intégration sociale** permet aux adultes qui éprouvent des difficultés d'adaptation sur les plans psychique, intellectuel, social ou physique l'accès à un cheminement personnel qui favorise l'acquisition de compétences de base dans l'exercice de leurs activités et rôles sociaux et, le cas échéant, la poursuite d'études subséquentes.

L'**intégration socioprofessionnelle**, offert à plus de 12 % d'immigrants récents, permet aux adultes d'acquérir les compétences requises pour faciliter leur accès au marché du travail et s'y maintenir, ou, le cas échéant, de poursuivre leurs études.

Le **soutien pédagogique**, offert à près de 5 % de la clientèle immigrante sujette à l'entente, permet aux adultes :

- de bénéficier d'un soutien pédagogique pour faciliter leur rattrapage et leur passage d'un cours à un autre et d'aider à contrer leurs difficultés d'apprentissage en cours de formation;
- dont la langue maternelle n'est pas le français, d'obtenir un soutien linguistique pour une meilleure maîtrise du français, langue d'enseignement, sauf s'ils bénéficient, en même temps, des services de francisation.

Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)

Nouvellement offerts depuis 2006-2007, ces services ont pour but d'accueillir et d'accompagner les adultes dans l'expression de leur demande et l'élaboration de leur projet de formation, en se servant des ressources pertinentes et d'apporter au besoin du soutien tout au long de la réalisation de leur projet de formation. Les SARCA offrent également des services-conseils, en particulier des services d'information, d'orientation professionnelle et de bilan des acquis relatifs à la formation générale de base, ce qui facilitera éventuellement l'accès au marché du travail.

2. Accueil et soutien du français dans les écoles

L'objectif de cette mesure pour les commissions scolaires francophones est d'assurer un soutien à l'apprentissage du français aux élèves non francophones. À cette fin, elles disposent de toute autonomie pour mettre en place les services éducatifs d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français les plus appropriés, afin de faciliter l'intégration à une classe ordinaire de français de ces élèves qui ont une connaissance insuffisante du français.

Selon les données extraites du *Portrait scolaire des élèves issus de l'immigration : de 1994-1995 à 2003-2004*¹, Plus de 80 % de la clientèle visée par ce programme provient d'immigrants de première génération nés à l'extérieur du Canada. De ce nombre, il faut exclure les demandeurs d'asile.

¹ MELS, DRSI, *Portrait scolaire des élèves issus de l'immigration : de 1994-1995 à 2003-2004*, Québec, 2006.
http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Autres_doc/immigration_fr_460758.pdf

3. Intégration (concentration ethnique des écoles)

Cette mesure permet d'assurer un encadrement organisationnel et pédagogique dans les écoles qui intègrent un grand nombre d'élèves issus de l'immigration par le soutien pédagogique et le perfectionnement du personnel enseignant, l'élaboration d'outils pédagogiques, la mise en place d'interventions pour se rapprocher des parents immigrants ainsi que par la supervision des élèves. Les allocations de cette mesure sont réparties entre les commissions scolaires francophones selon des critères établis par le Ministère, sur une base historique.

Selon le *Portrait scolaire des élèves issus de l'immigration : de 1994-1995 à 2003-2004*, cette mesure touche un grand nombre d'élèves immigrants de première génération; la proportion était de 34,5 % en 2003-2004.

4. Soutien aux activités interculturelles

Cette mesure contribue à la mise en œuvre, dans le milieu scolaire, de la *Politique d'éducation interculturelle*, notamment en favorisant la mise en place de modèles d'intervention et de projets en matière d'intégration des élèves issus de l'immigration et d'éducation de l'ensemble des élèves aux valeurs communes et pluralistes.

Ici encore, la proportion d'élèves immigrants de première génération qui reçoit des services dans ce programme correspond à 34,5 % de l'ensemble de la clientèle visée.

Renseignements : **Jean-Pascal Bernier**
 Attaché de presse,
 Cabinet du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
 418 644-0664